

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE
DE
GOSIER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Jeudi Vingt-trois du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle des délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 5

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Mévice VERITE
.....

**DÉVELOPPEMENT DU STREET
WORKOUT SUR LE TERRITOIRE
DU GOSIER - MODIFICATION DU
PLAN DE FINANCEMENT**

CM-2023-1S-DAF-13

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération CM-2020-6S-DS-104 relative au développement de l'offre su street workout sur le territoire ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 23 février 2023 ;

Considérant la volonté de la municipalité de diversifier l'offre sportive de manière équitable sur le territoire ;

Considérant la forte volonté de la collectivité de maintenir ce projet dans sa totalité, en dépit des efforts financiers nécessaires à sa réalisation ;

Considérant que la volonté de l'équipe municipale d'équilibrer l'offre sportive sur le territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 27 voix pour ; 2 voix contre ; 2 abstentions et 0 non votant

DECIDE

Article 1 : D'approuver le nouveau plan de financement suivant :

	Nature	Montants HT
DÉPENSES	Optimisation	15 968,44 €
	Acquisition	80 040,23 €
Total dépenses hors taxes		96 008,67 €
RECETTES	AGENCE NATIONALE DU SPORT	71 500,00 €
		24 508,67 €
Total des recettes hors taxes		96 008,67 €

Article 2 : D'inscrire les crédits en dépenses et recettes au budget de la Ville.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 FEV. 2023

Et publication ou notification
le

28 FEV. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 23 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET